



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 15 avril 1997 — N° 88

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

15 avril 1997

15 avril 1997

Le mardi 15 avril 1997

N° 88

La séance est ouverte à 14 h 10.

Moment de recueillement

M. le Président communique et dépose:

Une lettre, en date du 11 avril 1997, qu'il a reçue de M. Bouchard, premier ministre, l'informant de la nomination de Mme Diane Barbeau, députée de Vanier, à la fonction parlementaire de whip adjointe du gouvernement, en remplacement de M. Claude Lachance, député de Bellechasse.
(Dépôt n° 772-970415)

Une lettre, en date du 11 avril 1997, qu'il a reçue de M. Bouchard, premier ministre, concernant le remplacement de M. Michel Côté, député de La Peltrie, par M. Michel Morin, député de Nicolet-Yamaska, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale et le remplacement de ce dernier par Mme Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles, à titre de membre suppléant.
(Dépôt n° 773-970415)

M. Pinard, vice-président, fait motion pour que ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soient adoptées.

Cette motion est adoptée.

Puis, M. le Président dépose:

Une lettre, en date du 15 avril 1997, qu'il a reçue de M. Johnson, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. Jean-Marc Fournier, député de Châteauguay, à la fonction parlementaire de leader adjoint de l'opposition officielle, à compter du 10 avril 1997.

15 avril 1997

(Dépôt n° 774-970415)

Une lettre, en date du 15 avril 1997, qu'il a reçue de M. Johnson, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. Norman MacMillan, député de Papineau, à la fonction parlementaire de whip adjoint de l'opposition officielle, à compter du 10 avril 1997.

(Dépôt n° 775-970415)

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 195 Loi modifiant le Code du travail en matière de cession d'entreprise.

La motion est adoptée.

Dépôt de documents

M. le Président dépose les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 26 mars 1997:

- Décision 827 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et sur le paiement des services professionnels;
- Décision 828 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale et sur le paiement des services professionnels;
- Décision 829 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations vestimentaires, les uniformes et les vêtements spéciaux;

15 avril 1997

- Décision 831 concernant le Règlement sur une allocation additionnelle pour le paiement de services professionnels encourus par un membre de l'Assemblée nationale;
- Décision 832 concernant le Règlement sur les documents parlementaires;
- Décision 833 concernant le Règlement sur certains frais exigibles par l'Assemblée nationale.
(Dépôt n° 776-970415)

Puis, il dépose:

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 15 avril 1997.
(Dépôt n° 777-970415)

Dépôt de rapports de commissions

M. Landry (Bonaventure) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 10 avril 1997, a élu son vice-président.
(Dépôt n° 778-970415)

M. Baril (Arthabaska) dépose:

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 10 avril 1997, a élu son vice-président.
(Dépôt n° 779-970415)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 9, 10 et 15 avril 1997, a poursuivi le débat sur le discours sur le budget.
(Dépôt n° 780-970415)

Mme Blackburn (Chicoutimi) dépose:

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 10 avril 1997, a élu son vice-président.
(Dépôt n° 781-970415)

15 avril 1997

M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 10 avril 1997, a élu son président et son vice-président.

(Dépôt n° 782-970415)

M. Lachance (Bellechasse) dépose:

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 10 avril 1997, a élu son président et son vice-président.

(Dépôt n° 783-970415)

Dépôt de pétitions

Sont déposés trois extraits de pétition concernant le maintien du choix entre la maternelle à temps plein et celle à mi-temps:

—le premier, extrait d'une pétition signée par 316 citoyens et citoyennes du comté de Masson, par M. Blais (Masson);

(Dépôt n° 784-970415)

—le deuxième, extrait d'une pétition signée par 99 citoyens et citoyennes de la rive sud de Montréal, par M. Beaulne (Marguerite-d'Youville);

(Dépôt n° 785-970415)

15 avril 1997

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement:

—le troisième, extrait d'une pétition signée par 551 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Deslières (Salaberry-Soulanges).

(Dépôt n° 786-970415)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée procède aux votes reportés à la séance du 9 avril 1997 sur la motion présentée par M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, et sur la motion d'amendement proposée par M. Mulcair (Chomedey).

Est d'abord tenu le vote sur la motion d'amendement de M. Mulcair. Cette motion se lit comme suit:

QUE la motion en discussion soit amendée par l'ajout, après le premier «CONSIDÉRANT», du considérant suivant:

«CONSIDÉRANT qu'en ce faisant, l'Assemblée nationale du Québec réaffirme les droits consacrés de la communauté québécoise d'expression anglaise. En particulier, considérant que les Québécois dont les enfants sont admissibles selon le chapitre VIII de la *Charte de la langue française* ont le droit de les faire instruire dans des établissements de langue anglaise que cette communauté gère et contrôle, conformément à la loi, et qui sont financés à même les fonds publics;»

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 122 en annexe)

Pour: **103** Contre: **0** Abstention: **0**

Est ensuite tenu le vote sur la motion de M. Brassard, telle qu'amendée par le vote précédent. Cette

15 avril 1997

motion se lit comme suit:

CONSIDÉRANT que le gouvernement entend mettre en place dans les meilleurs délais des commissions scolaires linguistiques;

CONSIDÉRANT qu'en ce faisant, l'Assemblée nationale du Québec réaffirme les droits consacrés de la communauté québécoise d'expression anglaise. En particulier, considérant que les Québécois dont les enfants sont admissibles selon le chapitre VIII de la *Charte de la langue française* ont le droit de les faire instruire dans des établissements de langue anglaise que cette communauté gère et contrôle, conformément à la loi, et qui sont financés à même les fonds publics;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une modification de la Loi constitutionnelle de 1867 est souhaitable pour que le Québec récupère sa pleine capacité d'action en matière d'éducation;

CONSIDÉRANT qu'une telle modification ne constitue en aucune façon une reconnaissance par l'Assemblée nationale de la Loi constitutionnelle de 1982 qui fut adoptée sans son consentement;

CONSIDÉRANT les engagements pris par le gouvernement fédéral de donner suite rapidement à une telle modification de façon bilatérale avec l'accord de l'Assemblée nationale et du Parlement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

QUE l'Assemblée nationale autorise la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec le texte suivant:

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA
LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par l'insertion, après l'article 93, de ce qui suit:

«93A. Les paragraphes (1) à (4) de l'article 93 ne s'appliquent pas au Québec.».

TITRE

2. Titre de la présente modification: «Modification constitutionnelle de (année de proclamation) (Québec).».

15 avril 1997

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 123 en annexe)

Pour: **103** Contre: **0** Abstention: **0**

M. le Président informe l'Assemblée que le texte de cette résolution sera transmis au Conseil privé du Canada.

Motions sans préavis

Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, propose:

QU'à l'occasion de la Semaine de l'action bénévole l'Assemblée nationale rende hommage à toutes celles et à tous ceux qui oeuvrent bénévolement dans de nombreux secteurs de l'activité sociale québécoise. Ils sont plus d'un million de Québécoises et de Québécois de tout âge qui n'hésitent pas à donner de leur temps et de leur énergie pour apporter soutien et réconfort à leurs concitoyens et à leurs concitoyennes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Williams (Nelligan) présente une motion concernant le dépôt du projet de loi donnant suite à la motion, adoptée précédemment, visant à la création de commissions scolaires linguistiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

15 avril 1997

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre ses consultations particulières sur la proposition de principes généraux relatifs à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole;
- la Commission de la culture, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, suspendu le mercredi 9 avril 1997, sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Johnson, chef de l'opposition officielle, M. Bourbeau (Laporte), M. Dumont (Rivière-du-Loup) et Mme Delisle (Jean-Talon).

Le débat sur le discours du budget prend fin.

Ce débat terminé, des votes par appel nominal sont exigés sur les motions de censure et sur la motion de M. Landry, ministre des Finances.

Est d'abord mise aux voix la motion de M. Johnson, chef de l'opposition officielle. Cette motion de censure se lit comme suit:

QUE cette Assemblée nationale condamne le budget du gouvernement péquiste pour son

15 avril 1997

absence de perspective et de moyens quant à la création d'emplois pour les Québécoises et les Québécois et pour la poursuite constante de son option, soit la séparation du Québec, nuisible à l'économie québécoise.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 124 en annexe)

Pour: **35** Contre: **60** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Bourbeau (Laporte). Cette motion de censure se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement péquiste pour son budget qui ne vise qu'à alourdir le fardeau fiscal global des Québécoises et des Québécois, notamment par la hausse de 1 % de la TVQ et par les nouvelles factures refilees aux contribuables municipaux et aux commissions scolaires du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 125 en annexe)

Pour: **35** Contre: **60** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup). Cette motion de censure se lit comme suit:

15 avril 1997

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois pour sa nouvelle charge contre les contribuables de la classe moyenne et condamne son refus de reconnaître le frein au développement économique que représente le fardeau fiscal abusif imposé à l'ensemble des Québécois et Québécoises.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 126 en annexe)

Pour: **35** Contre: **60** Abstention: **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Delisle (Jean-Talon) . Cette motion de censure se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement péquiste pour son budget qui ne vise qu'à alourdir le fardeau fiscal global des Québécoises et des Québécois, notamment par la hausse de 1 % de la TVQ, par la facture de 625 millions de dollars refilée aux municipalités et par son incapacité à présenter une réforme de la fiscalité locale.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 127 en annexe)

Pour: **35** Contre: **60** Abstention: **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 128 en annexe)

Pour: **60** Contre: **36** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

15 avril 1997

Pour donner suite à la réunion des leaders des groupes parlementaires, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée que l'étude des crédits débutera le mercredi 16 avril 1997 et se poursuivra jusqu'au mercredi 30 avril 1997, selon le calendrier convenu.

À la demande d'un des leaders, M. le Président convoquera une nouvelle réunion des leaders pour préciser toute autre modalité, si nécessaire.

Le 30 avril 1997, une séance de la commission plénière sera consacrée à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale pour une durée maximale de trois heures.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 143 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du programme Gestion et développement de la ressource minérale;
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Justice;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du secteur Action communautaire.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 95, Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 95 est adopté.

15 avril 1997

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 95 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

À 17 h 45, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 avril 1997, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

15 avril 1997

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Mulcair (Chomedey) à la motion présentée par M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

(Vote n° 122)

POUR - 103

Barbeau	Brouillet	Johnson	Morin
Baril	Campeau	Jolivet	(Nicolet-Yamaska)
(Arthabaska)	Caron	Julien	Mulcair
Baril	Carrier-Perreault	Jutras	Ouimet
(Berthier)	Chagnon	Kelley	Paquin
Beaudet	Chenail	Kieffer	Paradis
Beaudoin	Cherry	Lachance	Paré
Beaulne	Cliche	Lafrenière	Parent
Beaumier	Copeman	Landry	Payne
Bégin	Cusano	(Bonaventure)	Pelletier
Bélangier	Delisle	Landry	Perreault
(Anjou)	Désilets	(Verchères)	Pinard
Benoit	Deslières	Laporte	Poulin
Bertrand	Dion	Laprise	Rioux
(Charlevoix)	Dionne	Laurin	Rivard
Bertrand	Dumont	Leduc	Robert
(Portneuf)	Facal	Léger	Rochon
Bissonnet	Farrah	Léonard	Saint-André
Blackburn	Filion	Létourneau	Simard
Blais	Fournier	Loiselle	(La Prairie)
Boisclair	Gagnon	Maciocia	Simard
Bordeleau	Garon	MacMillan	(Richelieu)
Bouchard	Gaulin	Malavoy	Sirros
Boucher	Gautrin	Marois	Trudel
Boulerice	Gauvin	Marsan	Vallières
Bourbeau	Gendron	Ménard	Vermette
Brassard	Gobé	Middlemiss	Williams
Brien	Harel	Morin	
Brodeur	Houda-Pepin	(Dubuc)	

15 avril 1997

CONTRE - 0

ABSTENTION - 0

Sur la motion présentée par M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, telle qu'amendée:

(Vote n° 123)

(Identique au vote n° 122)

Sur la motion de censure présentée par M. Johnson, chef de l'opposition officielle:

(Vote n° 124)

POUR - 35

Benoit	Cusano	Johnson	Mulcair
Bergman	Delisle	Kelley	Paradis
Bissonnet	Dumont	Lafrenière	Parent
Bordeleau	Farrah	Laporte	Poulin
Bourbeau	Fournier	Loiselle	Sirros
Brodeur	Gautrin	Maciocia	Vaive
Chagnon	Gauvin	MacMillan	Vallières
Chenail	Gobé	Marsan	Williams
Copeman	Houda-Pepin	Middlemiss	

15 avril 1997

CONTRE - 60

Barbeau	Boucher	Jutras	Morin
Baril	Boulerice	Kieffer	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)
(<i>Arthabaska</i>)	Brien	Lachance	Paquin
Baril	Campeau	Landry	Paré
(<i>Berthier</i>)	Caron	(<i>Bonaventure</i>)	Payne
Beaudoin	Carrier-Perreault	Landry	Pelletier
Beaulne	Cliche	(<i>Verchères</i>)	Perreault
Beaumier	Désilets	Laprise	Rioux
Bégin	Deslières	Laurin	Rivard
Bélanger	Dion	Leduc	Robert
(<i>Anjou</i>)	Facal	Léger	Rochon
Bertrand	Gagnon	Léonard	Saint-André
(<i>Charlevoix</i>)	Garon	Létourneau	Simard
Bertrand	Gaulin	Malavoy	(<i>La Prairie</i>)
(<i>Portneuf</i>)	Gendron	Marois	Trudel
Blackburn	Harel	Ménard	Vermette
Blais	Jolivet	Morin	
Bouchard	Julien	(<i>Dubuc</i>)	

ABSTENTION - 0

Sur la motion de censure présentée par M. Bourbeau (Laporte):

(Vote n° 125)

(*Identique au vote n ° 124*)

Sur la motion de censure présentée par M. Dumont (Rivière-du-Loup):

(Vote n° 126)

(*Identique au vote n ° 124*)

Sur la motion de censure présentée par Mme Delisle (Jean-Talon):

15 avril 1997

(Vote n° 127)

(Identique au vote n° 124)

Sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement:

(Vote n° 128)

POUR - 60

Barbeau	Boucher	Jutras	Morin
Baril	Boulerice	Kieffer	(Nicolet-Yamaska)
(Arthabaska)	Brien	Lachance	Paquin
Baril	Campeau	Landry	Paré
(Berthier)	Caron	(Bonaventure)	Payne
Beaudoin	Carrier-Perreault	Landry	Pelletier
Beaulne	Cliche	(Verchères)	Perreault
Beaumier	Désilets	Laprise	Rioux
Bégin	Deslières	Laurin	Rivard
Bélangier	Dion	Leduc	Robert
(Anjou)	Facal	Léger	Rochon
Bertrand	Gagnon	Léonard	Saint-André
(Charlevoix)	Garon	Létourneau	Simard
Bertrand	Gaulin	Malavoy	(La Prairie)
(Portneuf)	Gendron	Marois	Trudel
Blackburn	Harel	Ménard	Vermette
Blais	Jolivet	Morin	
Bouchard	Julien	(Dubuc)	

CONTRE - 36

Beaudet	Bordeleau	Chagnon	Cusano
Benoit	Bourbeau	Chenail	Delisle
Bergman	Brodeur	Copeman	

15 avril 1997

Dumont
Farrah
Fournier
Gautrin
Gauvin
Gobé

Houda-Pepin
Johnson
Kelley
Lafrenière
Laporte
Loiselle

Maciocia
MacMillan
Marsan
Middlemiss
Mulcair
Paradis

Parent
Poulin
Sirros
Vaive
Vallières
Williams

ABSTENTION - 0
